

Mémoire  
de  
l'Association pour l'air pur  
sur le  
**Projet de Règlement sur les appareils de chauffage au bois**  
de la  
Ville de Montréal  
16 mars 2009

L'Association pour l'air pur (ALAP), organisme de citoyens lésés par la pollution de l'air, désire souligner la volonté politique de la Ville de Montréal de régler la fumée omniprésente dans nos rues et par la même occasion féliciter les intervenants qui ont à cœur la santé et la vie des citoyens. Donnez la priorité aux citoyens et à la santé avant l'industrie chapeau à vous tous! Il est démontré scientifiquement hors de tout doute raisonnable combien cette fumée de combustion de bois ou de biomasse sous toutes ses formes est extrêmement polluante et toxique. Cette fumée de plus en plus envahissante nuit à notre santé et occasionne des pertes de vie. **Peu importe la quantité de particules fines (2.5 microns et moins), ces dernières sont nocives pour la santé.** Cette réaction chimique de la combustion de biomasse produit une quantité impressionnante de particules fines qui sont en grande partie responsables du smog d'hiver. Au Canada, c'est la population québécoise qui est le plus affectée par la pollution liée aux particules fines provenant du chauffage au bois. Il est actuellement impossible d'éviter d'inhaler la fumée liée à la combustion du bois au Québec. Cette fumée est 12 fois plus mutagène que la cigarette. Nous retrouvons même une contamination des légumes de jardin, des œufs et du gras animal à cause de la combustion du bois.

Malheureusement, les experts en foresterie, les producteurs de bois, les fabricants et les vendeurs d'appareils de chauffage au bois qui prônent une utilisation de la combustion de la biomasse semblent ignorer l'effet dévastateur sur la santé publique. Cette idée d'utiliser la biomasse comme combustible nous entraîne vers des aberrations telles que le fait d'utiliser des poêles au bois qui chauffent des piscines. Certaines régions du Québec voient dans le chauffage au bois une mine d'or afin de réduire leur coût d'énergie et elles s'orientent pour chauffer des lieux publics comme des hôpitaux, des écoles, etc. Une mine d'or pour qui? Respirer des dioxines et furannes voilà ce à quoi nos élus semblent vouloir nous orienter. Ces gens ne semblent pas tenir compte des effets négatifs sur la santé publique. Afin de réduire les gaz à effet de serre, certains sont prêts à mettre en place des mesures qui augmenteront la pollution particulaire. Toutes ces personnes n'évaluent pas le nombre de cancer, de maladies cardiaques, de maladies respiratoires ou de décès qu'entraîne la pollution liée à la combustion du bois. Il est à notre avis irresponsable de ne pas tenir compte de la santé publique en prônant cette forme d'énergie. Nous remarquons une absence totale de compassion pour toutes les personnes qui, impuissantes, doivent subir cette pollution.

La partie dramatique dans cette cause est que les gens n'associent pas leur problème de santé à l'exposition de ces particules. Actuellement, nous n'avons pas toutes les données pour mesurer l'ampleur des effets néfastes sur la santé des Québécoises et Québécois. Toutefois, nous savons déjà que ces effets sont importants. Il faudra bien un jour se pencher sur les coûts énormes que cela peut engendrer. En autres, ceux liés aux soins que les personnes malades doivent recevoir. Les seuls appareils utilisant la combustion pour chauffer qui sont quasi non polluants sont ceux qui ne nécessitent pas de cheminée. Il en n'existe pas qui ont comme combustible le bois ou de la biomasse. Une cheminée sert à envoyer aux autres la pollution. Vous trouverez peut-être

outrancière cette comparaison, mais pas pour une personne obligée de s'enfermer chez elle à cause d'une maladie respiratoire. .

L'ALAP ne peut que dénoncer les politiques qui augmentent la pollution de l'air à cause de la fumée omniprésente dans les rues des villes et villages du Québec. La fumée provenant de la combustion du bois fait perdre à une multitude de citoyens la perte de jouissance de lieux publics mais aussi de leur sphère privée. Mais surtout, elle affecte gravement leur santé La situation est intolérable et inacceptable vous en conviendrez. On oublie souvent de mentionner que la santé de l'utilisateur et celle de sa famille sont aussi affectés.

Jamais, il ne sera possible de contrôler ce que le citoyen met dans son poêle ou son foyer, d'autant plus que déjà des villes règlementent la quantité d'ordure ménagère qui est déposé au chemin. Où ira les surplus croyez-vous? Dans les poêles et foyers assurément, pour bon nombre de citoyens.

**Les membres de l'ALAP réclament de vivre sans fumée.** La liberté des uns commence où celle de l'autre fini. Il est évident qu'en période d'urgence nous croyons que cette ressource peut être salubre et que l'utilisation de poêles les moins polluants possibles est préférable durant ces périodes d'urgence. Un programme d'échanges de poêles à bois pour des poêles à bois moins polluants ne mettra pas fin à la pollution si on permet aux gens d'utiliser leur appareil en dehors des situations d'urgence. De plus, les appareils à granules ne sont pas une solution, car ils polluent autant en quelques jours qu'une automobile en un an.

***Pour toutes ces raisons nous recommandons l'interdiction totale de chauffer au bois ou autres dérivés de biomasse, sauf dans les situations d'urgence. Nous recommandons de mettre une amende sévère aux citoyens fautifs qui chauffent au bois ou autres dérivés de la biomasse, comme par exemple de 1000\$. Une bonne façon de payer pour une police verte avec ces amendes. Il faut pour faire accepter cela à la population une vaste campagne pour l'informer sur les effets nocifs sur leur santé du chauffage au bois au bois.***

Notre position se veut respectueuse de la santé de la population et ne vise pas à minimiser le problème des gaz à effets de serre. Encourager l'utilisation de la biomasse entraîne une augmentation de la pollution de l'air et encourager de chauffer avec un appareil au gaz entraîne une augmentation des gaz à effet de serre. Encourageons plutôt les initiatives plus propres. Dans tous ces débats, on ne souligne pas assez qu'il est possible d'utiliser notre hydroélectricité et d'autres énergies très propres telles que le solaire, le vent, la chaleur de la Terre. Il faut aussi miser sur des programmes pour améliorer l'isolation des bâtiments qui en ont besoin et aussi sur des règles pour que les nouveaux bâtiments répondent à des normes sévères quant à leur efficacité énergétique. Il ne faut surtout pas imiter les pays tels que la France qui ont misé sur la combustion de la biomasse sans mesurer sur l'ensemble de leur territoire, avec le procédé du carbone 14, la proportion des particules fines (2.5 microns et moins) liées à la combustion du bois.

Nous espérons que la Ville de Montréal deviendra la première grande ville du Québec, et même du monde, à éliminer le chauffage à partir de la biomasse. La santé des Montréalaises et des Montréalais ne devrait pas souffrir de compromis à ce sujet.

Association pour l'air pur

Case postale 115

Joliette (Québec)

J6E 3Z6

(450) 759-9375 (tél) – [www.alap.qc.ca](http://www.alap.qc.ca)